

4° Relativement à la ventilation du système comme mesure de précaution contre les explosions de gaz, la seule recommandation que j'aie à faire, c'est que l'on s'applique à trouver un moyen efficace de sceller les tuyaux de distribution aux deux bouts, afin d'empêcher les incendies qui se déclarent dans les bâtiments d'éteindre les gaz explosifs qui peuvent se trouver dans les boîtes de service.

5° La méthode actuellement suivie pour ventiler les regards principaux du système suffit, même dans les conditions comme celles qui existaient durant l'incendie et devrait être continuée avec les inspections hebdomadaires et avec les améliorations que l'on pourra, de temps à autre, juger à propos d'y faire.

6° Le système de distribution de maison à maison devrait être étendu sur certaines rues, mais je ne crois pas devoir faire de recommandations spéciales à ce sujet.

7° Bien que tous les poteaux et les raccords de poteaux dans les limites du district incendié aient été détruits, le mode de distribution par poteaux est parfaitement praticable et satisfaisant dans les quartiers d'habitation et de commerce où il y a peu de raccordements, et où un système de distribution de maison en maison ne serait pas économique.

Je recommanderais, d'un autre côté, que l'on défende la pose de poteaux pour supporter des fils sur toutes les rues où les édifices sont très rapprochés les uns des autres.

Il y a des ruelles généralement suffisantes pour la distribution du courant électrique par poteaux, et dans les cas où il n'y a pas de ruelles des arrangements spéciaux pour les besoins du service pourraient être faits. Vu les raccords latéraux fournis par la Ville il est inutile de continuer à se servir de poteaux dans les grandes artères.

Avant que j'ai pu en juger, bien que je n'aie pas reçu de données spécifiques des compagnies intéressées, la Commission a des fonds suffisants en caisse pour exécuter ces travaux dans les parties les plus bâties de la Ville.

Respectueusement soumis,

CHS. E. PHELPS,  
Ingénieur en Chef.

Fourth.—That with reference to ventilating the system as a precaution against gas explosions the only recommendation to be made is one looking to a continuance of effort to provide an efficient method of sealing house connections at both house and service box ends to prevent fire in buildings from communication with an explosive mixture in service boxes.

Fifth.—That the provision already made for ventilating the trunk manholes of the system is adequate even under such conditions as existed during the fire, which together with the weekly inspections should be continued with such improvements as may, from time to time, be found to have merit.

Sixth.—That the house to house system should be extended on certain streets but without at this time any specific recommendation being made.

Seventh.—That although every pole and pole connection within the burned district was destroyed, the method of pole distribution is perfectly practicable and satisfactory in residential and business sections where service connections are infrequent and where a house to house system would not be economical.

In line with this conclusion the further recommendation is relevant that no pole lines carrying wires should be permitted on any street in the built up portions of the city.

There are alleys generally sufficient for all purposes of distribution from poles, and in cases where there are no alleys special arrangements for taking care of the service could be made. Lateral connections provided by the city will render the continuance of the prevailing mode of distribution from poles located in prominent streets and avenues both undesirable and unnecessary.

As nearly as can be estimated without definite data from the companies interested in the furtherance of this plan, it is believed that the Commission has sufficient funds in hand to carry out this work throughout this built up portion of the city.

Respectfully submitted,

CHS.-E. PHELPS,  
Chief Engineer.

## DELIBERATIONS

### COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 21 mars

Son présents: MM. les échevins Vallières, président, Ekers, Lapointe, Payette et DeSerres.

M. le président, et M. Cook, et le secrétaire de l'Union des Municipalités comparaissent et demandent que la souscription de Montréal soit portée de \$300 à \$500.

Il est alors proposé par l'échevin Ekers que la résolution adoptée à la dernière séance de la Commission soit reconsiderée et que la souscription soit portée à \$500, savoir: \$267, représentant \$1.00 pour chaque mille de la population de Montréal et la balance comme bonus; il est proposé par M. l'échevin DeSerres d'ajouter que cette somme ne sera payée que si les autres municipalités faisant partie de l'Union souscrivent et paient leur contribution proportionnelle.

La motion telle qu'amendée est adoptée (M. l'échevin Payette, dissident).

Soumis un rapport de M. Robb contenant les réponses aux questions posées par le Conseil à cette Commission, à la demande de M. l'échevin Couture, relativement à la malversation de Hamel et à la dette flottante de la Ville à la date du 1er mars courant.

Proposé par M. l'échevin Lapointe et

Résolu: Que cette Commission ayant reçu les réponses de M. Robb auxdites questions, elle les transmette au Conseil.

Soumises deux lettres, l'une de M. Lamarre et l'autre de M. Ouimet, demandant d'être nommés à certains emplois.

Résolu: De les soumettre à la sous-commission composée de MM. les échevins Vallières, Lapointe et du trésorier.

Ajournement.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

### FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 21st. March.

Present: Ald. Vallières, chairman, Ekers, Lapointe, Payette and DeSerres.

The chairman, Mr. Cook and the secretary of the Union of Municipalities came before the Committee asking that the subscription of Montreal be raised from \$300 to \$500.

It was then moved by Ald. Ekers that the resolution adopted at last meeting of Council be reconsidered and that the subscription be raised to \$500, being \$267, representing \$1.00 for each 1,000 inhabitants of the City of Montreal, and the remainder as a bonus; it was also moved by Ald. De Serres to add that this amount would not be paid unless the other Municipalities, comprised in the Union, subscribed and paid their proportionnal subscriptions.

Submitted, a report from Mr. Robb containing his answers to questions put by Council to this Committee at the request of Ald. Couture, concerning the Hamel defalcation, and the floating debt of the City on the 1st. of March, instant.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That this Committee having received Mr. Robb's answers to said questions, the same be forwarded to Council.

Submitted, two letters, one from Mr. Lamarre and the other from Mr. Ouimet, asking to be appointed to certain positions.

Resolved: To submit the same to sub-committee composed of Ald. Vallières, Lapointe and the Treasurer.

Adjourned.

L.-O. DAVID,  
City Clerk.

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du lundi, 21 mars  
(D'après les minutes du Conseil, Vol. 166, page 1)

Son Honneur le maire H. Laporte occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée,

### CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 21st. March.  
(According to the minutes of Council, Vol. 166, Page 1)

His Worship Mayor H. Laporte, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Robillard, Turner, Sad-